



## VILLE DE Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 25 novembre 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire.

### Sont présents :

M. Sylvain Bouchard, maire  
M<sup>me</sup> Amélie Côté, conseillère  
M. Martin Gélinas, conseiller  
M<sup>me</sup> Annick Latour, conseillère  
M<sup>me</sup> Marie Levert, conseillère  
M<sup>me</sup> Judith Bujold, conseillère  
M<sup>me</sup> France Gendron, conseillère

### Sont également présentes :

M<sup>me</sup> Marie-Josée Halpin, directrice générale  
M<sup>me</sup> Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Audrey-Maude Parisien, greffière  
M<sup>me</sup> Annie Lo, trésorière

### 350-11-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

### ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DES PRÉCÉDENTES SÉANCES DU CONSEIL

### 351-11-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 tel que soumis.

### 352-11-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Judith Bujold  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2025 tel que soumis.

### ----- RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

La greffière ne fait pas de retour sur les questions adressées et non répondues lors des séances précédentes.

### ----- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions a alors lieu.



Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- M. Rock Caron;
- M. Pierre Aubin;
- M. Jean-Paul Viaud;
- M. Jean-Pierre Marion;
- M. Alain Audet, lequel fait le dépôt d'une pétition pour la mise en place d'un changement afin d'améliorer la sécurité des rues du quartier des Aigles, des Flamants, des Mouettes et des Alouettes;
- M<sup>me</sup> Sylvie O'Leary;
- Et M<sup>me</sup> Anne Gadoury.

#### **POINTS D'INFORMATION**

##### **DÉPÔT - LISTE DES EMBAUCHES ET DES DÉPARTS DU PERSONNEL SURNUMÉRAIRE ET ETUDIANT - NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 828-18 concernant la délégation de pouvoirs, tel qu'amendé et la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'autorisation déléguée à la directrice générale d'embaucher du personnel surnuméraire, étudiant, syndiqués et cadres intermédiaires ;

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer en séance régulière une liste des embauches et des départs du personnel surnuméraire et étudiant.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

##### **DÉPÔT - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITaine DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour l'année 2026 de la Communauté métropolitaine de Montréal est au montant de 256 103 554 \$;

CONSIDÉRANT les quotes-parts de la Ville de Sainte-Catherine totalisant un montant de 359 808 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

##### **DÉPÔT - CALENDRIER DES SÉANCES - ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire au moins une fois par mois ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

##### **DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent déposer devant le conseil une déclaration écrite des intérêts pécuniaires.

Le conseil prend acte de ce dépôt.



## POINTS DE DÉCISION

### **353-11-25      PARTICIPATION D'ÉLU(S) - SOUPER DE NOËL - CLUB DE L'ÂGE D'OR KATERI**

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or Kateri est un organisme reconnu par la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme se réunit dans le cadre d'un souper de Noël au centre municipal Aimé-Guérin le 5 décembre prochain;

CONSIDÉRANT le désir que la Ville soit représentée lors de cet événement;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles dans l'exercice financier 2025.

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Appuyé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté

Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER les élus qui le désirent, à assister au souper de Noël organisé au profit du Club de l'Âge d'Or Kateri au coût unitaire par billet de 50 \$.

DE REMBOURSER les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

### **354-11-25      RATIFICATION - EMBAUCHE(S)/NOMINATION(S) RÉGULIÈRE(S) - NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 828-18 concernant la délégation de pouvoirs, tel qu'amendé et la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'autorisation déléguée à la directrice générale d'embaucher du personnel surnuméraire, étudiant, syndiqué et cadres intermédiaires;

CONSIDÉRANT l'obligation de ratifier en séance régulière la liste des embauches et/ou nominations du personnel syndiqué et cadres intermédiaires.

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Appuyé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté

Et résolu à l'unanimité:

DE RATIFIER les embauches suivantes:

Nom	Titre	Motif
Michel Boutet	Préposé aux travaux publics	Embauche
Jean-Philippe Leclerc	Préposé aux travaux publics	Embauche
Annabelle Truong	Conseillère en aménagement	Embauche

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

### **355-11-25      DEMANDE D'AUTORISATION - BARRAGES ROUTIERS - GUIGNOLÉE DES MÉDIAS - TABLE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE KATERI**

CONSIDÉRANT QUE le soutien aux organismes communautaires est au cœur du pilier développement social de la Politique de développement durable *Empreinte d'avenir, L'héritage de demain*;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la hausse préoccupante des demandes d'aide alimentaire sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE le projet de barrages routiers de la Guignolée des médias Kateri, organisé par la Table en sécurité alimentaire Kateri, permet de récolter davantage de dons pour soutenir la sécurité alimentaire des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1008-00 exige une autorisation du conseil municipal pour toute activité tenue sur un chemin public;

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'encourager l'initiative.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la Table en sécurité alimentaire Kateri à tenir des barrages routiers le 4 décembre 2025, entre 7 h et 9 h, aux endroits préalablement identifiés sur le territoire, dans l'objectif de récolter des dons pour la Guignolée et pour l'aide alimentaire au profit des citoyens de Sainte-Catherine;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**356-11-25      DEMANDE D'AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2026**

CONSIDÉRANT le programme « Emplois d'été Canada 2026 » mis de l'avant par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à permettre à des étudiants d'accroître leurs possibilités d'accéder au marché du travail;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville d'obtenir une contribution sous forme de subvention salariale et ainsi, offrir à des étudiants, une expérience de travail enrichissante;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite participer au programme pour l'été 2026.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Judith Bujold

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère France Gendron

Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le dépôt de la demande de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2026 » auprès du ministère concerné.

D'AUTORISER tout représentant du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**357-11-25      AUTORISATION DE SIGNATURES - RENOUVELLEMENT DU BAIL #63-0089 - CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est détentrice, à titre de locataire, du bail 63-0089 intervenu avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent concernant l'utilisation du terrain pour l'emplacement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est venu à échéance le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Ville de convenir d'une convention supplémentaire avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent afin de prolonger le terme du bail d'une année additionnelle.



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Judith Bujold  
Et résolu à l'unanimité:

DE PROLONGER le terme du bail 63-0089, d'une durée additionnelle d'une année, soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

D'AUTORISER le maire et la greffière (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, la convention supplémentaire nécessaire ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**358-11-25      DEMANDE D'APPROBATION - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS - PROJET SOUTIEN INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT la fin du contrat actuel des services informatiques en avril 2026;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public que la Ville prévoit effectuer pour des services professionnels en matière d'informatique et technologie de l'information;

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations suivantes pour l'évaluation des soumissions et l'adjudication du contrat:

1. De procéder à un appel d'offres public dont le mode d'adjudication est un système de pondération et d'évaluation des offres;
2. D'avoir recours à une grille de pondération qui inclut le prix, comme le permet l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;
3. D'approuver la grille de pondération suivante, avec les critères d'évaluation et le pointage qu'elle spécifie:

CRITÈRES	PONDÉRATION
Expérience et qualification de la firme	10 points
Expérience du chargé de projet	15 points
Expérience de l'équipe de travail	15 points
Capacité de relève	15 points
Compréhension du mandat et méthodologie	10 points
Entrevue	15 points
Prix	20 points
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

1- Plus bas prix soumis = Facteur de conversion (FC)  
Prix à analyser

2- FC x 20 = Note du prix soumissionné

4. Dans le cas où deux soumissions obtiendraient la même note finale, la Ville choisira la soumission ayant le prix le plus bas.



Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas  
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER les 7 critères d'évaluation de la soumission, tels que ci-dessus détaillés, dans le cadre du processus d'appel d'offres pour des services professionnels en matière informatique et de technologie de l'information.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**359-11-25      DEMANDE D'AUTORISATION - FINANCEMENT - PARC DE LA PROVIDENCE**

CONSIDÉRANT la nécessité que toutes les dépenses d'investissement soient approuvées par résolution;

CONSIDÉRANT la nécessité que tous les financements par le fonds de parcs soient approuvés par résolution;

CONSIDÉRANT un budget total de 2 427 755 \$ prévu aux plans triennaux d'investissement 2023-24-25 et 2024-25-26 pour la réalisation du projet de reconstruction du parc de la Providence ;

CONSIDÉRANT le coût total du projet de 2 238 159 \$ net des ristournes;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être financé par le programme TECQ 2019-2024 et par le Fonds de parcs ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser par résolution le financement de certaines dépenses du projet de construction du parc de la Providence.

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté  
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le financement des dépenses envers divers fournisseurs dans le cadre du projet de reconstruction du parc de la Providence d'une somme de 76 354,41 \$ net des ristournes par le Fonds de parcs.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**360-11-25      DEMANDE D'AUTORISATION - FINANCEMENT - ÉCHANTILLONNEUR D'EAU POUR L'ÉTANG AÉRÉ - RÉCRÉOPARC - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT les exigences réglementaires du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'échantillonnage de l'eau de l'étang d'épuration du RécréoParc;

CONSIDÉRANT QUE l'échantillonneur actuel n'appartient pas à la Ville et qu'il est inadéquat pour les besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT le projet de fourniture et d'installation d'un nouvel échantillonneur pour l'étang d'épuration du RécréoParc;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 827-18 concernant la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Sainte-Catherine.



Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert  
Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté  
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la trésorière ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à passer, pour et au nom de la Ville, toutes commandes en lien avec le projet de fourniture et installation d'un échantillonneur à l'étang d'épuration du RécréoParc pour un montant total maximal de 15 748,13 \$, net des ristournes.

DE FINANCER les dépenses par un emprunt au fonds de roulement, au montant de 15 748,13 \$, net des ristournes et que le remboursement de cette dépense se fasse sur une période de 5 ans à partir de l'an 2026, pour un montant annuel de 3 149,63 \$.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**361-11-25      DEMANDE DE RATIFICATION ET AUTORISATION - AJOUTS AU CONTRAT  
- PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX -  
ANNÉES 2022 À 2025**

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat du programme d'entretien des égouts sanitaires et pluviaux 2022 à 2025 inclusivement (SP21TP04) à la suite d'un appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT les travaux imprévus en cours de réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT les ajouts au contrat analysés et recommandés par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les exigences prévues au règlement numéro 827-18 concernant la gestion contractuelle et à la Politique d'approvisionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT le respect de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles pour les exercices financiers des années 2022 à 2024 inclusivement.

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la conseillère France Gendron  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Et résolu à l'unanimité :

DE RATIFIER les ajouts au contrat du programme d'entretien des égouts sanitaires et pluviaux pour les années 2022 à 2024 inclusivement d'un montant de 50 031,16 \$ toutes taxes incluses.

D'AUTORISER l'ajout au contrat du programme d'entretien des égouts sanitaires et pluviaux pour l'année 2025 d'un montant de 3 032,23 \$ toutes taxes incluses, totalisant ainsi pour l'ensemble du contrat des ajouts de 53 063,39 \$.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



D'AUTORISER le maire, la directrice générale, et la greffière (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, toute correspondance et à entreprendre les démarches requises auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de donner plein effet à la présente.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Geneviève Guilbault, à la MRC de Roussillon et aux autres instances concernées.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**363-11-25      DEMANDE D'AUTORISATION - AJOUT AU CONTRAT - APPEL D'OFFRES  
SP22LO01 - GROUPE DOMISA INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat de services professionnels en coordination, en planification, en organisation, en animation des programmes de camps de jour, en service de garde et d'accompagnement (SP22LO01) pour un montant de 871 102,34 \$ aux termes de la résolution 394-11-22;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 233-07-23 et 174-05-25 approuvant des ajouts au contrat;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en accompagnement nécessitant une somme additionnelle de 73 122 \$ répartie sur les exercices financiers 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT leur analyse et les recommandations par le Service sports, culture, loisirs et vie communautaire;

CONSIDÉRANT le respect de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles dans les exercices financiers respectifs.

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Appuyé par:              M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté  
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'ajout d'une somme de 73 122 \$ au contrat de services professionnels en coordination, en planification, en organisation, en animation des programmes de camps de jour, en service de garde et d'accompagnement.

D'AUTORISER la directrice du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**364-11-25      OCTROI DE CONTRAT - AUDITEUR EXTERNE - ANNÉES 2025 À 2027 ET  
OPTION 2028-2029**

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour les services professionnels d'un auditeur externe pour les années financières 2025, 2026 et 2027 et une option de renouvellement pour les années 2028 et 2029;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par la Ville sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) (SP25SFA02);

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de négocier lorsqu'une seule soumission est reçue.



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas  
Appuyé par: Mme la conseillère Annick Latour  
Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat des services professionnels d'un auditeur externe pour les années financières 2025, 2026 et 2027 au seul soumissionnaire conforme soit RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON en incluant les options pour les années financières 2028 et 2029 au montant total de 271 915,88 \$ toutes taxes incluses.

DE FINANCER cette dépense par le budget d'opération au montant net des ristournes, comme suit:

- 45 144,63 \$ pour l'année financière 2025
- 47 244,38 \$ pour l'année financière 2026
- 49 344,13 \$ pour l'année financière 2027
- 51 968,81 \$ pour l'année financière 2028
- 54 593,50 \$ pour l'année financière 2029

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant, au besoin) à procéder à tout paiement requis pour donner plein effet à cette résolution

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

**365-11-25      OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN ET RÉPARATION DES SURFACES GAZONNÉES DES TERRAINS SPORTIFS - ANNÉES 2026 À 2030**

CONSIDÉRANT les besoins en entretien des terrains sportifs;

CONSIDÉRANT l'obligation de fournir des surfaces engazonnées de qualité et sécuritaires;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 827-18 concernant la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par la Ville sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'entretien et la réparation des surfaces gazonnées des terrains sportifs pour les années 2026 à 2030 inclusivement;

CONSIDÉRANT la réception de 2 soumissions et leur analyse.

Il est proposé par : Mme la conseillère Marie Levert  
Appuyé par : Mme la conseillère Amélie Côté  
Et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien et la réparation des surfaces gazonnées des terrains sportifs pour les années 2026 à 2030 inclusivement au plus bas soumissionnaire conforme, soit PELOUSE SANTÉ INC., au montant total de 222 113,48 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 202 819,21 \$ net des ristournes.

DE FINANCER cette dépense par le budget d'opération selon l'année respective.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**366-11-25      OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE FLEURS ANNUELLES EN MULTICELLULES, POTS ET JARDINIÈRES - ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT la conception des aménagements horticoles;



CONSIDÉRANT l'embellissement des aménagements paysagers sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de quatre fournisseurs pour la fourniture de fleurs annuelles en multi cellules, en pots et en jardinières pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions et leur analyse.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère France Gendron

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de fourniture de fleurs annuelles en multicellules, en pots et en jardinières pour la saison 2026 à LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC., au montant total de 27 499,75 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 25 110,94 \$ net des ristournes.

DE FINANCER cette dépense par le budget d'opération de l'exercice financier 2026.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**367-11-25      OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LOCATION DE CONTENEURS  
20 VERGES CUBES - MI-NOVEMBRE 2025 À MAI 2026**

CONSIDÉRANT la gestion de certains rebus non récupérables par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la politique de développement durable de la Ville de Sainte-Catherine intitulée *Empreinte d'avenir - L'héritage de demain*;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 827-18 concernant la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de trois fournisseurs pour la fourniture et location de conteneurs 20 verges cubes pour la période de mi-novembre 2025 à mai 2026 inclusivement;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions conformes et leur analyse.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour

Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de la fourniture et location de conteneurs 20 verges cubes pour la période de mi-novembre 2025 à mai 2026 inclusivement à 9386-0120 QUÉBEC INC., au montant total de 9 600,41 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 8 766,45 \$ net des ristournes.

DE FINANCER la dépense par le budget d'opération selon l'année respective.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.



QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**368-11-25      OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX - ANNÉES 2026 À 2029**

CONSIDÉRANT l'obligation d'entretenir les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la sécurité des citoyens de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la pérennité des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 827-18 concernant la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par la Ville sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le programme d'entretien des égouts sanitaires et pluviaux pour les années 2026 à 2029 inclusivement;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions reçues et leur analyse.

Il est proposé par :      M<sup>me</sup> la conseillère France Gendron

Appuyé par :      M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté

Et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat du programme d'entretien des égouts sanitaires et pluviaux pour les années 2026 à 2029 inclusivement au plus bas soumissionnaire conforme, soit SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE, au montant total de 559 556,65 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 510 949,80 \$ net des ristournes.

DE FINANCER cette dépense par le budget d'opération selon l'année respective.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**369-11-25      OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - ANNÉES 2026 À 2028**

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser l'entretien du réseau d'éclairage public de la Ville;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 827-18 concernant la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'approvisionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par la Ville sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le programme d'entretien du réseau d'éclairage public pour les années 2026 à 2028 inclusivement;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions et leur analyse.

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Judith Bujold

Appuyé par:      M. le conseiller Martin Gélinas

Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat pour le programme d'entretien du réseau d'éclairage public pour les années 2026 à 2028 inclusivement au plus bas soumissionnaire conforme, soit MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE au montant total de 231 804,55 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 211 668,45 \$ net des ristournes.



DE FINANCER cette dépense par le budget d'opération selon l'année respective.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**370-11-25      OCTROI DE CONTRAT - SERVICE D'ÉLECTRICIEN À TAUX HORAIRE - TRAVAUX SUR DEMANDE - 1ER DÉCEMBRE 2025 AU 1ER DÉCEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien électrique des équipements et des bâtiments;

CONSIDÉRANT la pérennité des infrastructures;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de quatre fournisseurs pour les services d'un électricien à taux horaire pour des travaux sur demande d'une durée d'un an;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions et leur analyse.

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour

Appuyé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat pour les services d'un électricien à taux horaire pour des travaux sur demande d'une durée d'un an, soit du 1er décembre 2025 au 1er décembre 2026 à BERNARD DESAUTELS ÉLECTRIQUE (1979) LTÉE, au montant total de 57 085,09 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 52 126,30 \$ net des ristournes.

DE FINANCER la dépense par le budget d'opération selon l'année respective.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**371-11-25      MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERDICTION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Roussillon visant à interdire le stationnement la journée de collecte des matières organiques sur le boulevard Saint-Laurent côté nord, entre le boulevard des Écluses et la Promenade du Collège;

CONSIDÉRANT QUE le service des collectes est un service essentiel;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le comité de circulation.

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Judith Bujold

Appuyé par:      M<sup>me</sup> la conseillère France Gendron

Et résolu à l'unanimité:

D'IMPLANTER l'interdiction de stationnement sur le boulevard Saint-Laurent du côté nord (pair), entre les rues Promenade du Collège au boulevard des Écluses, les vendredis, de 7 h à 12 h, et ce, à l'année.



No de résolution  
ou annotation

DE MODIFIER le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**372-11-25      MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERDICTION DE STATIONNEMENT - 165 RUE LAMARCHE**

CONSIDÉRANT QUE le stationnement des véhicules adjacents à l'entrée charrière du 165 rue Lamarche complique énormément les entrées et sorties des camions lourds desservant l'entreprise ayant siège à cette adresse;

CONSIDÉRANT le risque de collision et la sécurité des usagers du secteur;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le comité de circulation.

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté

Appuyé par:      M. le conseiller Martin Gélinas

Et résolu à l'unanimité:

D'IMPLANTER une signalisation d'interdiction de stationnement, entre 7 h et 16 h, du lundi au vendredi, sur une distance de cinq mètres, des deux côtés de l'entrée charrière du 165 rue Lamarche.

DE MODIFIER le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**373-11-25      COMPTE PAYÉS ET À PAYER - NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Marie Levert

Appuyé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour

Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le paiement des comptes payés et à payer du mois de novembre 2025, tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- un montant de 1 490 381,10 \$ pour les déboursés mensuels;
- un montant de 351 574,36 \$ pour les paiements aux fournisseurs;

D'APPROUVER un montant de 196 992,52\$ représentant les salaires nets pour ledit mois.

-----      **2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- M<sup>me</sup> Nancy Vallée;
- M. Rock Caron;
- M<sup>me</sup> Anne Gadoury;
- M. Richard Favreau;
- M<sup>me</sup> Aurore Forest;
- M<sup>me</sup> Christina Eyangos;
- M<sup>me</sup> Chadia Hraiba;
- M<sup>me</sup> Daphnée Paquin-Augier;
- M<sup>me</sup> Sonia Benhebri;
- M. Vitalie Podolean.

-----      **COMMUNICATION AU PUBLIC**

Le maire s'adresse au public.



374-11-25 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas  
Appuyé par : Mme la conseillère Annick Latour  
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 46.

---

Sylvain Bouchard  
Maire

---

Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 novembre 2025.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière